



Où se former ?

Les formations préparant aux diplômes de travail social sont dispensées par des établissements de formation publics ou privés. Ces établissements participent au service public de la formation. Au total ce sont plus de 350 établissements répartis sur l'ensemble du territoire qui accueillent les étudiants. Certains établissements, notamment les 14 instituts régionaux du travail social (IRTS), mais également d'autres établissements assurent plusieurs formations préparant aux diplômes de travail social.



Quand s'inscrire ?

Les candidats ont l'obligation de passer des épreuves d'admission organisées par chaque établissement de formation. Ces épreuves sont précédées le cas échéant par un examen de niveau pour les candidats qui n'auraient pas le diplôme requis pour entrer en formation. Aussi, il est conseillé de prendre les premiers contacts soit avec **la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)** soit avec les établissements de formation le plus tôt possible, c'est-à-dire au début de l'année scolaire précédant l'entrée en formation.



Combien coûte la formation ?

La scolarité en formation initiale est gratuite, mais les étudiants devront acquitter :

- des droits d'inscription dont le montant maximum est fixé chaque année (en référence au montant perçu par les instituts universitaires professionnalisés) : 156 € pour l'année scolaire 2005/2006 ;
- des frais de scolarité fixés par les établissements de formation et correspondant à la rémunération de services aux étudiants (photocopies, bibliothèque...).



Quelles sont les aides ?

Les candidats, en fonction de leur situation et de la formation qu'ils souhaitent entreprendre, peuvent bénéficier d'aides de diverses natures :

- **pour les étudiants** : les bourses sont allouées sur critères sociaux par la région, leur montant minimum variait à la rentrée 2005 de 1 315 € à 3 554 €/an ;
- **pour les salariés** : le congé individuel de formation assorti d'une prise en charge par un fonds d'assurance formation ;
- **pour les jeunes de moins de 26 ans** :
 - le contrat d'apprentissage,
 - ou tout autre contrat qui peut prévoir la prise en charge d'une formation (contrat de professionnalisation) ;
- **pour les demandeurs d'emploi** :
 - l'allocation d'aide au retour à l'emploi dans le cadre d'un PARE (plan d'aide au retour à l'emploi), ou d'un PAP (projet d'action personnalisé). Renseignements auprès de l'ANPE,
 - le contrat de professionnalisation qui concerne également les jeunes de moins de 26 ans (renseignements auprès des PAIO ou des missions locales).



Où s'adresser ?

Dans chaque région la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, est la mieux à même de vous donner toutes les informations utiles sur les formations et les diplômes de travail social ainsi que sur les établissements de la région. Les conseils régionaux qui financent les formations initiales et qui attribuent notamment les aides aux étudiants depuis le 1^{er} janvier 2005 sont également des interlocuteurs essentiels.



Direction générale de l'action sociale

Sicom 05175 **FRANCE** Novembre 2005

Le travail social



**Être à l'écoute des autres,
accompagner les personnes
en difficulté, créer des liens,
reconstituer des réseaux
de solidarité, mais aussi négocier,
monter des projets, être acteur
du développement social...**

**Le travail social revêt
de nombreuses réalités et autant
de responsabilités qui font l'intérêt
des métiers du secteur.**



“ *Le travail social est une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social, cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution, grâce à une action coopérative, d'améliorer les conditions économiques et sociales.* ”

> Combien sont-ils ?

Ils sont environ **800 000**, employés par les collectivités territoriales, l'État, les organismes de protection sociale, mais aussi les associations. Ils exercent leurs activités dans les centres sociaux et médico-sociaux, les équipes de prévention, les hôpitaux, les services d'accueil de la petite enfance, les établissements pour personnes handicapées, pour personnes âgées ou accueillant des personnes en difficulté sociale...

> Pour agir sur le terrain

Les travailleurs sociaux accompagnent et soutiennent les personnes pour leur permettre de préserver ou recouvrer leur autonomie. Ils apportent une aide ponctuelle ou durable pour les aider à surmonter leurs difficultés. Ils travaillent sur le terrain avec **les élus, les acteurs économiques et les bénévoles.**

> Pour évoluer dans un secteur en pleine mutation

Les métiers sociaux ont connu ces dernières années d'importants **bouleversements**. La décentralisation de l'action sociale, la politique de la ville, la diversification des intervenants et des politiques sociales mais aussi de **nouvelles problématiques** liées à la persistance du chômage, à l'exclusion sociale, au vieillissement de la population nécessitent une adaptation constante à ces réalités. Les problématiques sociales sont de plus en plus complexes, les métiers sociaux requièrent de plus en plus de compétences. Pour être efficaces, il leur faut aussi **agir en réseau** avec des professionnels de la santé, du logement, de l'éducation...

> Parce que le secteur recrute

Les recrutements vont **augmenter** dans les années à venir pour deux raisons essentielles :

- l'augmentation du nombre de départs à la retraite des professionnels ;
- l'accroissement général des besoins sociaux notamment ceux liés au vieillissement de la population.

Pourquoi devenir travailleur social ?

> Pour être un acteur essentiel des politiques sociales

Les travailleurs sociaux occupent aujourd'hui une place stratégique. Leurs compétences et leur formation en font des **professionnels de l'intervention sociale**. Toutes les politiques sociales, nationales ou locales les placent **en première ligne** :

- pour lutter contre la précarité et les exclusions ;
- pour favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux ;
- pour soutenir l'insertion des jeunes en difficulté et prévenir la délinquance ;
- pour restaurer le lien social et participer au développement social ;
- pour favoriser l'insertion des personnes handicapées ;
- pour accompagner les personnes âgées dépendantes dans leur quotidien.

Les formations et les diplômes de travail social

Les formations proposées par le secteur social sont particulièrement bien délimitées puisque la plupart du temps, un diplôme correspond à un métier précis. Dans le même temps le caractère « généraliste » des diplômes permet à leurs titulaires d'exercer dans des secteurs d'activité très variés.

Les formations sont aussi caractérisées par une articulation étroite entre enseignement théorique et stages pratiques. Cette alternance permet la mise en œuvre d'une pédagogie active, un suivi individualisé des étudiants et une insertion efficace dans la vie professionnelle. Les formations sont certifiées par des diplômes créés, organisés et délivrés par l'État. Chaque établissement de formation a son propre projet pédagogique mais il est tenu de se conformer aux programmes fixés, au plan national.

Des parcours personnalisés de formation (allègements de formation ou dispenses) sont possibles en fonction des diplômes déjà obtenus ou de l'expérience professionnelle.

Toutes ces formations sont construites pour faciliter les passerelles entre elles, ce qui permet aux professionnels d'évoluer ou de changer de métier. Tous les diplômes peuvent ou pourront à terme être obtenus partiellement ou totalement par validation des acquis de l'expérience (VAE).

>>>

QUEL NIVEAU POUR ACCÉDER AUX FORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL ?

Les formations qui conduisent aux diplômes suivants sont

ACCESSIBLES SANS LE BAC :

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique (CAFAMP)
- Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA)
- Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (CAFME)
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)

D'autres formations nécessitent de

POSSÉDER LE BAC OU UN ÉQUIVALENT :

- Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS)

- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)

- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES)

Enfin, l'accès aux formations préparant aux diplômes suivants est conditionné par la **POSSESSION D'UN DIPLÔME SUPÉRIEUR AU BAC :**

- Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF)
- Diplôme de Médiateur familial (DEMF)
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
- Diplôme supérieur en travail social (DSTS)
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)